



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 19 décembre 2023

NOM DE L'ÉCOLE : De la Source	ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> SECONDAIRE	DATE : Mai 2023	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
			32		Anne-Josée Lemieux
			FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
			14	18	Anne-Josée Lemieux

OBJECTIF :

Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) à l'orientation 3 : Assurer un milieu de vie sain, stimulant et sécuritaire pour les élèves.

NOM DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :

Anne-Josée Lemieux, Marie-Michelle Lacroix et les titulaires de classe Nathalie Duquette et Edith Roy

NOTRE SITUATION

<p>NOS FORCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 84.4% des élèves se sentent en sécurité à notre école comparativement à l'an dernier (74%). → Seulement 3.1% des élèves nomment avoir vécu de la violence et de la violence physique. → Aucun élève n'a signalé avoir subi de la violence verbale, ni à caractère sexuel ou électronique. → Lorsqu'ils ont demandé de l'aide ou que les adultes sont témoins, les élèves ont répondu que 100% des adultes interviennent et n'acceptent pas l'intimidation. → Environ la moitié des élèves tentent de soutenir l'élève victime lorsqu'ils sont témoins d'intimidation. Les élèves inscrivent essayer parfois d'aider les élèves intimidés. → Le code de vie et sa matrice sont utilisés par tous les intervenants permettant une uniformité dans les moyens d'interventions et de suivis. 	<p>NOS PRIORITÉS D'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Ajuster les interventions sur la cour lors des récréations et périodes du midi. Ajouter de la formation aux adultes surveillants, bonifier le temps de surveillance et la mise en place d'activités organisées par les intervenants. Rester vigilant et poursuivre la mise en place d'intervention sur la gestion des comportements attendus en classe. → Poursuivre l'application du plan de lutte et actualisation du code de vie en lien avec le renforcement des comportements positifs et l'enseignement des comportements attendus. → Sensibiliser les élèves au rôle essentiel des témoins dans le phénomène de la violence et de l'intimidation ainsi que de l'importance la dénonciation. → Maintenir le programme de soutien aux comportements positifs afin de favoriser un climat scolaire bienveillant.
--	--

<p>→ Promotion des habiletés sociales saines.</p> <p>→ Utilisation de l'approche de l'intervention positive et application de la méthode 1-2-3 lors de la gestion des conflits.</p> <p>→ Sensibilisation des jeunes au rôle essentiel des témoins dans le phénomène de la violence et de l'intimidation ainsi que de l'importance la dénonciation.</p> <p>→ Activités de transition primaire-secondaire et maternelle 4-5 ans.</p>	<p>→ Enseignement et réalisation d'activités d'éducation à la sexualité afin de prévenir la violence à caractère sexuel.</p> <p>→ Mise en place d'un programme de soutien aux comportements positifs et de récompenses-écoles afin de favoriser un climat scolaire bienveillant.</p> <p>→ Développement de moyens pour diminuer les situations de violence (surveillance stratégique, déplacements des adultes etc.).</p> <p>→ Poursuite de la mise en place d'interventions bienveillantes quotidiennes misant sur la relation enseignant-élève.</p>
--	---

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

<p>→ Information ponctuelle et personnalisée aux parents lors de problématiques particulières à titre préventif et afin d'assurer un suivi.</p> <p>→ Transmission de l'évaluation annuelle du plan de lutte aux parents du CE.</p> <p>→ Disponibilité du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à toutes les personnes œuvrant de près ou de loin avec nos élèves.</p>	<p>→ Présentation du code de vie aux parents.</p> <p>→ Partage de ressources aux parents par courriels en cours d'année pour des formations et ateliers.</p>
--	--

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, merci d'en prendre connaissance.

Vous y retrouverez :

- Quoi faire pour signaler un acte d'intimidation ou de violence ou pour formuler une plainte.
 - Les actions qui pourront être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par une autre personne.
 - De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
 - Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
 - Les sanctions qui pourraient s'appliquer.
 - Le suivi qui sera donné aux signalements.
 - Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.
-